

Journée technique

Prise en compte des EEE dans les documents de planification et CCTP

La Souterraine (23), le 12 octobre 2021



Compte-rendu

Avec le soutien de :



Organisée en partenariat avec :



Cette opération est cofinancée par l'Union européenne.
L'Europe s'engage dans le bassin de la Loire avec le Fonds européen de
développement régional



BILAN

Cette journée a rassemblé 33 participants. Elle s'adressait aux acteurs, gestionnaires et structures intéressées par la thématique, comme les collectivités, les syndicats de rivières, associations, élus entreprises de TP, bureaux d'étude, etc.

Durant cette journée, les participants ont échangé autour de cas d'études sur la prise en compte des EEE dans les documents de planification. La séquence d'ateliers a permis au groupe d'identifier leurs interrogations et les pistes de travail sur la thématique pour les prochaines années. Les visites de terrain ont conclu la journée, pour mettre en pratique les éléments vus durant la matinée et confronter les points de vue de chacun.

L'ensemble des présentations et des documents relatifs à cette journée sont accessibles sur le site internet du Centre de Ressources Loire nature : centrederesources-loirenature.com.

SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
INTRODUCTION.....	4
Présentation de la stratégie de bassin Loire-Bretagne	4
Présentation des réseaux d'acteurs en Limousin	4
PRISE EN COMPTE DES EEE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION.....	5
Intégration des plantes exotiques envahissantes dans les opérations menées sur le site de la Monnerie.....	5
Prise en compte des EEE dans le cadre d'un CT milieux aquatiques	6
ATELIERS	6
LA PRISE EN COMPTE DES EEE DANS LES CCTP	7
Prise en compte des EEE dans les CCTP : exemple d'un chantier sur les bords de la Vienne à Limoges	7
Prévenir la dissémination des plantes invasives par les chantiers	7
SORTIES DE TERRAIN.....	8
Cas d'étude avec l'école Jules Ferry et la dissémination de renouées	8
Cas d'étude avec un projet de restauration d'un étang envahi par Lagarosiphon major	8

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Contexte

Le groupe de travail « espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » propose depuis 2002 un accompagnement des gestionnaires et des collectivités, dans le cadre du plan Loire grandeur nature. Cet accompagnement peut se manifester par des conseils techniques, de l'information, de la formation et un soutien direct de la part de certains membres. La coordination et le suivi des actions ont été confiés à la FCEN depuis 2007, qui s'appuie sur un réseau d'experts, de gestionnaires et de partenaires qui partagent leurs connaissances et leurs expériences.

La gestion des EEE peut être appréhendée à l'échelle du territoire où les activités et les paysages naturels sont connectés et cohérents d'un point de vue administratif. Chaque acteur a alors un rôle à jouer notamment pour limiter les introductions, agir rapidement sur les espèces émergentes, limiter la dispersion des espèces problématiques afin d'en atténuer les impacts et enfin restaurer les écosystèmes endommagés. Dans toutes ces situations, il convient alors de planifier ces actions et d'anticiper les différentes situations. Les documents de planification à différentes échelles : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), Plan Local d'Urbanisme (PLU), Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), peuvent servir d'outils pour une prise en compte raisonnée de la problématique des EEE, sur lesquels pourront se baser les collectivités dans le cadre d'une gestion à large échelle de ces espèces.

Un autre document accompagne cette fois-ci les gestionnaires dans leurs différents chantiers et travaux d'aménagements : le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP). Lorsque des EEE sont présentes sur les sites concernés, elles doivent être prises en compte de façon adaptée, et ceci, dès la conception du projet. Le CCTP permet alors aux maîtres d'ouvrage de prescrire les bonnes pratiques à adopter.

Objectifs

Chacun à son échelle doit se référer à un document d'urbanisme avant de concevoir un projet, un aménagement. Certains acteurs sont même directement en charge de leur rédaction. La question des EEE dans ces documents est récente et il y a cependant un vrai besoin de retours d'expérience et d'expertise sur la question des EEE. Nous proposons donc aux participants d'exposer leurs besoins et de faire émerger des idées et des pistes de réflexions à partir de cas d'études, pour essayer d'apporter des réponses avec l'appui d'experts.

La seconde partie de journée sera dédiée à la présentation de solutions concrètes pour une meilleure prise en compte des EEE dans les projets d'aménagement grâce au CCTP, avec une mise en situation sur le terrain.

Les échanges et les réflexions de cette journée alimenteront les futures productions du groupe de travail EEE Loire-Bretagne pour renforcer notre appui aux gestionnaires dans leurs démarches.

INTRODUCTION

Accueil par M. Etienne LEJEUNE, Maire de La Souterraine

La Souterraine est une commune engagée depuis plus de 20 ans pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques. La mise en place du « Zéro pesticide », est un bon exemple de cet engagement, pris très tôt, par la collectivité qui accompagne les citoyens pour une meilleure acceptation de la démarche, au regard, par exemple, de la présence d'herbe sur les trottoirs ou de la fauche tardive.

Les différents espaces naturels ont été intégrés dans les schémas directeurs et le plan local d'urbanisme, mais prendre en compte les ZH s'est avéré compliqué par manque d'ingénierie. Grâce aux différents outils de planification (Orientations d'aménagement et de programmations, OAP) et de concertation, la collectivité a par exemple réussi à impulser une stratégie de contournement en acquérant d'autres terrains, via des partenariats. C'est sur ce type de réflexion qu'il faut agir ensemble.

Présentation de la stratégie de bassin – Alan MEHEUST, FCEN

Depuis sa création en 2002, le groupe de travail « espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » a favorisé l'échange, l'amélioration des connaissances scientifiques et techniques, le retour d'expériences et l'élaboration d'outils partagés sur la gestion des plantes aquatiques. Il est animé depuis 2007 par la FCEN. Une stratégie de gestion et un programme d'actions 2014-2020 pour le bassin Loire-Bretagne ont été validés en 2015 par le groupe de travail et ses partenaires. Sur la base de cette stratégie, l'objectif est de coordonner les lignes directrices d'approche de la thématique et les actions pertinentes à l'échelle du bassin versant, en cohérence avec les dynamiques européenne et nationale. Sa mise en œuvre est réalisée en lien avec les coordinations territoriales, véritables relais entre les échelles bassin et locales. Cette stratégie est la première ayant pour échelle d'application un bassin hydrographique majeur en France et sa mise en œuvre est soutenue dans le cadre du plan Loire grandeur nature 2014-2020 et prolongée pour l'année 2021.



Présentation des réseaux d'acteurs

Diaporamas disponibles [ici](#).

L'Observatoire plantes exotiques envahissantes du Limousin – Christel GOUTIERAS, FREDON Vienne & Florentin BRARD, CPIE des Pays creusois

L'Observatoire travaille uniquement sur les plantes exotiques envahissantes avec un réseau d'acteurs diversifié. Les 3 structures (FREDON Haute-Vienne, CPIE des Pays creusois, CPIE Corrèze) travaillent ensemble et avec les mêmes missions, selon un projet commun :

1. L'amélioration des connaissances sur les EEE (répartition, détection précoce), le suivi du front de colonisation de l'ambrosie en Creuse et la production et la transmission des données cartographiques.
2. Communication, sensibilisation et mobilisation, avec notamment des sollicitations par des structures type écoles, associations ou professionnels de santé. Production d'outils pour diffuser la connaissance et faire connaître les actions.
3. Formation, accompagnement des gestionnaires (agents de collectivité, etc.). Réalisation de chantiers de gestion (sur la balsamine par exemple) et de suivis de chantiers.
4. Coordination, animation et participation aux groupes de travail locaux ou nationaux.
- 5.

Le Réseau EEE Nouvelle-Aquitaine – Amandine RIBREAU, ARB Nouvelle-Aquitaine

Le Réseau espèces exotiques envahissantes Nouvelle-Aquitaine (REENA) est un réseau récent qui s'appuie sur les dynamiques existantes dans les ex-régions. En mars 2019, un groupe de travail à l'échelle Nouvelle-Aquitaine copiloté par la DREAL et la Région a été créé pour coordonner la rédaction de la stratégie régionale relative aux EEE (SREEE). Ce nouveau réseau qui met en lien les acteurs locaux, les coordinateurs territoriaux et les membres de la cellule d'animation régionale a pour objectif de contribuer et de renforcer la coopération entre ses membres, de faciliter les échanges entre eux et d'avoir une vision globale régionale sur la question des EEE.

Réseau d'acteurs sur le bassin de la Vienne – Anne-Charlotte JEAN, EPT Vienne

Le dispositif de coordination de la gestion des plantes exotiques envahissantes sur le bassin de la Vienne a été mis en place à partir de 2010, où des besoins de mise en relation et de coordination ont été identifiés et remontés à l'EPTB. Ce dispositif est destiné aux gestionnaires des milieux aquatiques confrontés aux plantes exotiques envahissantes et propose des réunions d'échange, des formations, la mise à disposition d'outils et du relais d'information ainsi que du suivi de données.

L'EPTB Vienne est porteur de 4 SAGE (document de planification), avec des actions ciblant les EEE comme le suivi et la limitation des EEE en lien avec les gestionnaires de milieux aquatiques. Cela se fait grâce aux contrats territoriaux, outils d'application des SAGE.

PRISE EN COMPTE DES EEE DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

La présentation et les documents liés sont disponibles sur [la page](#) de l'événement.

Intégration des plantes exotiques envahissantes dans les opérations menées sur le site de la Monnerie – Anne-Laure PARCOLLET, SYMBA

Le site de la Monnerie est un ancien site industriel de production de textile. Après la fermeture de l'usine en 1996, l'étang n'a plus été entretenu. Avec le temps, des dégradations ont été observées : le barrage s'est fragilisé, le milieu est devenu pollué aux métaux lourds, et la jussie a colonisé le site dans les années 2000. L'étang s'est aussi progressivement comblé.

Une étude a été menée en 2013-2014, avant de procéder aux travaux, avec un état des lieux complet du site. Il a été décidé de combler définitivement l'étang et d'effacer le barrage.

Durant les différentes phases du chantier, plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- Omniprésence de la jussie dans l'étang et sur le site du futur bassin de décantation.
- L'entreprise de travaux était plus axée sur le volet technique que sur les aspects écologiques.
- Entretien de la grille destinée à éviter la dispersion de la jussie en aval.

Au fur et à mesure des abaissements, une végétation indigène s'est installée et a concurrencé la jussie. Afin de conserver un milieu ouvert pour avoir une zone humide de type mégaphorbiaie, un chantier de réouverture du milieu a été initié en 2021, dans lequel la prise en compte de la jussie a été intégrée dans le CCTP. Le paradoxe actuel : la jussie n'est plus très visible et les élus comme le public pensent qu'elle a disparu : il faut encore y faire attention dans les interventions sur le milieu.

En 2017, la communauté de communes a signé une convention de gestion avec la CAT-ZHE du PNR Périgord-Limousin pour la préservation de la zone humide.

Prise en compte des EEE dans le cadre d'un CT milieux aquatiques – Magali LIETS, Ville de Limoges

Le CTMA est un outil financier proposé par les agences de l'eau dans le but de réduire les sources de pollution ou de dégradation physiques des milieux aquatiques. Le CTMA Aurence-Auzette est un contrat signé entre Limoges Métropole et l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la période 2012-2017. Il est porté par la communauté d'agglomération Limoges Métropole sur des parcelles appartenant à la ville de Limoges. Il comporte 7 actions dont une concernant la lutte contre les EEE.

La collectivité a ainsi essayé de traiter les différents foyers de Renouée. 15 foyers ont été sélectionnés, sur le principe d'affaiblissement (fauche ou arrachage + bâches ou géotextile) et de mise en concurrence rapide (plantation à forte densité + semis d'un mélange d'herbacées rustiques). A ce jour, la ripisylve a été reconstituée et un seul pied de renouée a été trouvé.

ATELIERS

Quelles pistes pour améliorer la prise en compte des EEE dans les documents de planification ?

Propositions des participants sur les pistes générales :

- Améliorer la diffusion de la connaissance, sur les espèces, la réglementation la gestion et les réseaux d'acteurs.
- Sensibiliser et former les maitres d'ouvrages, les élus, les instructeurs de dossiers et les acteurs professionnels.
- Identifier les acteurs référents et les personnes ressources sur ces questions.
- Travailler à l'échelle du paysage, comprendre la perception des EEE dans ces paysages et imaginer des solutions basées sur cette approche.
- Valoriser les bonnes pratiques de rédaction des CCTP, à toutes les étapes des travaux.
- Créer ou renforcer les liens avec les services en charge de la planification dans les collectivités.
- Prendre en compte les objectifs de non-introduction et de non-dissémination des EEE.
- Lors de la réalisation d'études d'impacts, faire l'inventaire des EEE et des enjeux, sans se limiter aux espèces réglementées.
- Définir une liste minimale des EEE à prendre en compte dans les chantiers et les projets d'aménagement
- Financer les inventaires pour améliorer la connaissance des foyers et mieux les prendre en compte.
- Clarifier la prise en compte des EEE via la GEMAPI.
- Faire connaître le rôle potentiel des SAGE dans la gestion des EEE.
- Intégrer les enjeux EEE dans la protection des espèces protégées par les documents d'urbanismes et de planification.

Sur les documents d'urbanisme :

- Mieux recenser les EEE sur les parcelles ouvertes à l'urbanisation et à l'aménagement, par exemple via les Atlas communaux de la biodiversité.
- Etudier la prise en compte des EEE dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

LA PRISE EN COMPTE DES EEE DANS LES CCTP

Prise en compte des EEE dans les CCTP : exemple d'un chantier sur les bords de la Vienne à Limoges – Bertrand *COMMOLET*, Ville de Limoges

Afin de valoriser un site sans fonction particulière en bord de Vienne et de le rendre accueillant pour le public, la renouée présente en patch sur le site devait être gérée. Après étude et recherche de la meilleure technique, la collectivité a choisi de rédiger un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à plusieurs solutions, afin de proposer différents protocoles en fonction des sites :

- A. Criblage + broyage : permet de laisser la terre en place, mais le cribleur est très difficile à trouver. De plus la nature de la terre ne permettait pas d'utiliser cette technique.
- B. Décompactage + broyage : permet également de laisser la terre en place mais le broyage en période humide n'est pas possible.
- C. Bâchage enfoui : permet de limiter le terrassement, mais nécessite d'exporter de la terre contaminée (et d'apporter de la terre végétale saine) en plus de laisser le plastique dans le sol.
- D. Bâchage apparent : permet de limiter le terrassement, mais est moins esthétique, cher et nécessite d'exporter de la terre contaminée.

Il est conseillé en annexe du CCTP de mettre quelques références pour faciliter la compréhension + organiser une réunion pour expliquer les attentes concernant le projet. Il convient également de bien associer CCTP et bordereau de prix unitaires (BPU) pour les rendre accessibles aux entreprises de TP. Toutes les précautions pour éviter la dissémination de l'espèce doivent être clairement exprimées aux prestataires. En cas d'apport de terres contaminées sur le site, le prestataire peut être responsable et se charger des travaux de restauration.

Prévenir la dissémination des plantes invasives par les chantiers – Mireille *BOYER*, Aquabio

Les chantiers sont la principale cause de dissémination de certaines EEE. Afin d'éviter cette dispersion l'UPGE propose 10 recommandations pratiques, dans son guide paru en 2020. Ce guide insiste sur la nécessité d'anticiper bien en amont des travaux la prise en compte des EEE. Il est parfois nécessaire d'avoir des objectifs limités et de les atteindre, plutôt que très ambitieux mais inatteignables. Plusieurs exemples de ce qu'il est possible de faire apparaître dans les CCTP sont présentés dans le guide, comme une liste commune et minimale des EEE à prendre en compte, des mesures de protection :

- Balisage des zones avec des EEE où il ne faut pas aller/intervenir
- Lavage des outils et des engins : nécessite du temps et il faut que son coût soit pris en compte. Le cahier des charges doit intégrer un prix unitaire à ce sujet
- Ne pas contaminer le sol : installation de bâches par exemple
- Mise en place d'une signalétique des engins contaminés ou non par la manipulation de terres infestées

Retrouver le guide de l'UPGE [ici](#).

Sorties de terrain

Cas d'étude avec l'école Jules Ferry et la dissémination de renouées, Yannick Filloux – La Souterraine et Mireille Boyer - AQUABIO

Les participants ont visité un site colonisé par la Renouée du Japon à la suite de travaux pour ériger une clôture en lieu et place d'une haie, ce afin de mieux sécuriser l'enceinte de l'école. Malheureusement l'ancienne haie était colonisée par la Renouée et cette dernière a recolonisé le pied de clôture et les environs. Cet exemple illustre bien la nécessité de bien prendre en compte les EEE dès la phase de conception des projets. Cela aurait permis ici d'adapter le chantier et de prévoir des actions spécifiques pour éviter la repousse et potentiellement la dispersion sur d'autres sites.

Les participants ont échangé sur les techniques à mettre en place et notamment sur l'évaluation des enjeux de la gestion en amont pour décider de la pertinence de travaux sur les EEE par rapport aux chances de gestion efficaces.



Cas d'étude avec un projet de restauration d'un étang envahi par Lagarosiphon major, Elodie Mourioux – SIASEBRE et Amélie Bodin – CPIE PAYS Creusois



Le groupe a ensuite poursuivi sa visite sur une mare colonisée par le grand Lagarosiphon. Cette mare connectée avec le reste du réseau hydrographique est suivie depuis plusieurs années, par le syndicat de rivières et ses partenaires techniques.

Le fort enjeu de dispersion justifie la volonté des parties, avec le propriétaire, de mettre en place des mesures de gestion. Des travaux d'aménagements sont envisagés. La solution *a priori* la plus efficace contre cette EEE serait de combler cette mare. Si l'objectif premier reste l'éradication locale du grand Lagarosiphon, la restauration d'une mare peut être très intéressante et des partenariats sont envisagés en ce sens. Les

acteurs travaillent ensemble et une solution sera bientôt trouvée et formalisée. Pendant ce temps des prospections sont effectuées sur le cours d'eau en aval, pour détecter une éventuelle dispersion.

Les présentations sont téléchargeables sur
le Centre de Ressources Loire nature
centrederesources-loirenature.com

La sélection bibliographique est
téléchargeable à [ce lien](#).

Le réseau des Conservatoire d'espaces naturels

A l'échelle nationale

Depuis près de 40 ans, les Conservatoires d'espaces naturels contribuent à préserver le patrimoine naturel et paysager par leur approche concertée et leur ancrage territorial. Près de 3 800 sites naturels couvrant plus de 145 000 hectares sont gérés par la maîtrise foncière et d'usages. Leurs interventions s'articulent autour de quatre fondements : la connaissance, la protection, la gestion et la valorisation. La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a pour mission de favoriser les échanges entre ses membres afin de renforcer leurs actions sur le terrain. Les 23 Conservatoires sont adhérents. Elle anime également des programmes comme le pôle relais tourbières et le plan national d'actions Chiroptères ou dans le cadre du plan Loire et du plan Rhône.

A l'échelle du bassin de la Loire

Les 10 Conservatoires concernés gèrent plus de 17 000 hectares répartis sur 775 sites.



Pour aller plus loin

Dans le cadre de sa mission d'animation du réseau d'acteurs sur les espèces exotiques envahissantes du bassin de la Loire, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels propose régulièrement des journées techniques. Pour avoir connaissance des thèmes et contenus des journées précédentes et être informé des évènements à venir par la lettre d'information du Centre de Ressources Loire nature, rendez-vous sur centrederesources-loirenature.com.

Fédération des Conservatoires d'espaces naturels
199, rue de la Juine – 45160 Olivet
www.reseau-cen.org

Alan Méheust
Chargé de mission Loire
Tél : 06 21 88 81 91
alan.meheust@reseau-cen.org

Agnès Raysséguier
Documentaliste
Tél : 06 29 92 44 17
agnes.raysseguier@reseau-cen.org